

Politiques de l'ASRC fixées par des résolutions adoptées aux assemblées statutaires de 1995 à 2010

Effectuer des pressions pour que le ministère des Aînés traite toutes les questions reliées aux aînés.

Pensions

1. a) Travailler avec les affiliés du CTC afin que les prestations du RPC soient augmentées de 50 %.
- b) Faire augmenter les prestations de la SV et du SRG pour aider les aînés qui ne vivent que de ces pensions.
2. a) L'ASRC exercera des pressions pour faire modifier la législation sur les pensions au niveau fédéral et provincial dans le but d'assurer que les entreprises s'acquittent de leurs obligations en matière de pensions et que des périodes d'exonération des cotisations ne soient jamais accordées.
- b) L'ASRC exercera des pressions pour que des modifications soient apportées à la *Loi sur la faillite* du Canada afin que les obligations en matière de pensions obtiennent le statut de créanciers pleinement garantis en vertu de ladite loi.

Assurance-maladie

1. a) L'ASRC a travaillé avec le CTC et la Coalition canadienne de la santé pour faire pression sur notre régime national d'assurance-maladie et les cinq principes de la *Loi canadienne sur la santé*.
- b) L'ASRC a travaillé avec le CTC et la Coalition canadienne de la santé pour obtenir un régime national d'assurance-médicaments dans le cadre de son régime national d'assurance-maladie.
- c) L'ASRC a travaillé avec le CTC et la Coalition canadienne de la santé pour obtenir un programme national de soins à domicile financé par l'État pour aider les malades et les personnes âgées à être soignés à la maison.

Logement

L'ASRC a travaillé avec le CTC et ses affiliés afin de demander aux gouvernements fédéral et provinciaux de financer la construction de coopératives d'habitation en nombre suffisant pour les aînés, en plus de logements sociaux abordables pour les Canadiens et Canadiennes à faible revenu.

Commerce

1. L'ASRC s'oppose à l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI), une entente internationale négociée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui nous empêcherait de protéger les secteurs clés de notre économie.
2. L'ASRC se joint au CTC et à ses affiliés pour s'opposer à l'accord de libre-échange entre le Canada et les É.-U. et exiger un accord commercial juste. L'ASRC se joint au CTC et à ses affiliés pour s'opposer à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre l'UE et le Canada afin de protéger nos soins de santé et le prix des médicaments et de l'eau en vertu de ces accords.

Politique

1. L'ASRC continuera d'appuyer le Nouveau Parti démocratique, car il s'agit du seul parti qui soutient les services publics et les droits des travailleurs et travailleuses, tant au niveau provincial que fédéral.
2. L'ASRC appuie l'amélioration du système électoral au Canada fondé sur une représentation proportionnelle.
3. La SRC doit demeurer un diffuseur public et être financée afin d'assurer un service aux Canadiens et Canadiennes.